

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

ECO CAMPUS ENEDIS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ENEDIS DRIN SUD EST

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Antoine BLEUZEN

RCS / SIRET

44460844208904

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, construction et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire ou à une procédure de zone d'aménagement concertée	Travaux, construction et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit créent une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000m ² et inférieure à 40 000m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 ha
41.a Aires de stationnement	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'Eco-campus de la Pérolière comprend la construction de plusieurs bâtiments sur le site du campus Enedis de la Pérolière à Saint Pierre la Palud, la réhabilitation de plusieurs bâtiments, la réhabilitation d'espaces paysagers. Le campus est situé sur deux communes (Saint Bel et Saint Pierre la Palud), le projet fait l'objet de deux permis de construire différents pour les deux communes. La demande d'examen au cas par cas concerne la globalité des deux permis de construire. Un programme de travaux sur la villa Mangini est également en cours, mais la présente demande d'examen au cas par cas ne concerne pas ces travaux.

Les bâtiments créés sont : Bâtiment formation 3 550 m², Bâtiment Tertiaire 3 665 m², Bâtiments logement 3040 m²
Les bâtiments réhabilités sont les bâtiments Ohm. Les travaux de réhabilitation concerne uniquement l'uniformisation des traitements avec le reste du campus et l'amélioration des performances énergétiques. Il n'est pas prévu d'augmentation des surfaces.

La démolition de plusieurs bâtiments est prévue, se reporter au plan de démolition en annexe.

4.2 Objectifs du projet

L'éco-campus de la Pérolière s'inscrit dans un contexte hautement singulier :

- Un site de formation industriel aux infrastructures techniques spécifiques,
- Un environnement à valeur patrimoniale avec la Villa Mangini et ses annexes,
- Un contexte paysager rural, composé d'une nature et d'une topographie marquantes,
- Une ambition écologique forte,
- Un site de formation de premier rang, tête de proue d'ENEDIS dans son modèle d'accompagnement de ses actifs.

Au-delà du contexte existant, l'éco-campus est un projet riche en ambitions. Il s'engage à :

- Proposer des zones pédagogiques basées sur nos nouvelles pratiques de l'espace et des technologies actuelles et futures
- Adapter les infrastructures aux nouvelles pratiques des plateaux tertiaires.
- Développer un complexe de logement suffisant pour accueillir l'ensemble des stagiaires formés sur site.
- Créer des espaces favorisant le développement de l'identité du groupe ENEDIS à l'ensemble du personnel et des stagiaires.
- Retrouver une image cohérente et identifiable sur l'ensemble du site.
- Montrer l'ambition écologique d'un groupe français majeur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit le déboisement/arrachage des végétaux présents dans l'emprise des travaux, la réalisation de trois bâtiments (Formation, Tertiaire, Logement), la réalisation d'un parking extérieur, la réhabilitation du bâtiment Ohm ainsi qu'un volet paysager important.

Les travaux sont prévus pour se dérouler entre mars 2022 et octobre 2024 : le dépôt du PC est prévu pour août 2021 dans l'éventualité où le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale avec un lancement des travaux pour mars 2022.

La phase travaux sera constituée des étapes suivantes :

- Installation de chantier
- Préparation et nettoyage du sol sur l'emprise
- Terrassement
- Réalisation des fondations et de la structure béton et bois
- Réalisation du clos couvert
- Aménagements des intérieurs
- Réalisation des lots techniques
- Aménagements des extérieurs
- Essais et mise en service

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les dysfonctionnements actuels sont les suivants :

- Le Campus souffre d'un trop grand nombre de bâtiments éparpillés sur l'ensemble du site : manque de cohésion entre les équipes, temps de déplacements trop importants, monopole de la voiture pour les déplacements d'un bâtiment à un autre, omniprésence des places des stationnements, taux d'accidentologie trop élevé, flux piétons non optimisés, du fait d'un dénivelé important
- Bâtiment Mangini (Villa historique) sous exploité
- Site naturel et paysager peu valorisé - biodiversité peu développée

Les objectifs principaux du projet ont les suivants :

- Pallier les dysfonctionnements précédemment cités
- Affirmer la présence d'ENEDIS sur le Campus
- Offrir un outil de formation rénové, contemporain et évolutif, en adéquation avec les besoins d'ENEDIS dans le domaine de la formation.
- Être exemplaire d'un point de vue énergétique.
- Valoriser le patrimoine du site et plus particulièrement son emblème tout en le mettant en avant au sein du campus : la Villa Mangini

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact
- Permis de construire : dépôt envisagé le 13/08/2021
- Code minier pour géothermie de minime importance, régime déclaratif
- Demande d'Autorisation pour abattage d'arbres à déposer en mairie

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface d'assiette du projet :	4 110 m ²
Surface créée :	10 255 m ²
Hauteur maximale des façades neuves :	20.15 m
Puissance de chauffage :	1 060 kW
-- Dont puissance de chauffage par géothermie sur sonde :	-- 100 kW
Puissance de froid :	170 kW
Puissance électrique :	1 830 kVA
Nbre Places de parking :	250

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

34 chemin de la Pérolière
69210 Saint Pierre la Palud

Le campus est implanté actuellement sur deux communes différentes :
- 69210 Saint Pierre la Palud : Parcelles 93 et 94 (zone hébergement), 95 et 96 (zone tertiaire), 825, 97 et 98, 855

- 69210 Saint Bel
Parcelles 1048, 1049, 1050, 2550, 1052, 2617, 2615

Coordonnées géographiques¹

Long. 45° 48' 08" N Lat. 4° 36' 07" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui Non

Bien que le projet n'est pas fait l'objet d'une étude environnementale, dans le cadre de la réalisation du programme un diagnostic environnemental a été établi (voir documents en annexe).

- 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Sain-Bel est classée en totalité en ZSCS (Zone soumise à contrainte spécifique) hors sèche. La commune de Saint-Pierre-La-Palud est classée en totalité en zone de Montagne hors sèche.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département du Rhône et la métropole de Lyon font l'objet d'un Plan de prévention du bruit dans l'environnement, approuvé par arrêté préfectoral n° 69-2020-07-09-010 le 09 juillet 2020. Le projet n'est pas directement impacté par les cartes de bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'intégralité du site de la Pérolrière est dans le périmètre de protection de monuments historiques partiellement inscrits, la Villa Mangini et la ferme de la Pérolrière (Branly).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les communes de Sain-Bel et Saint-Pierre-La-Palud sont concernées par un Plan de Prévention des Risques Inondation : le PPRI Brévenne Turdine.</p> <p>Notre projet n'est pas implanté dans une zone à risque de ce PPRI.</p> <p>Le site n'est pas concerné par un PPRT.</p> <p>Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la Brévenne et de la Turdine a été approuvé par arrêté préfectoral le 22 mai 2012.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un diagnostic environnemental initial a été réalisé (voir annexes). Il conclut à l'absence de source potentielle de pollution et ne préconise pas d'investigation supplémentaire.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'intégralité du site de la Pérolrière est dans le périmètre de protection de monuments historiques partiellement inscrits, la Villa Mangini et la ferme de la Pérolrière (Branly).</p> <p>Les travaux sur la villa Mangini sont réalisés dans le cadre d'un permis de construire indépendant en cours d'instruction.</p> <p>La ferme Branly n'est pas concernée par les travaux.</p>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une production de chaleur par géothermie sur sonde est prévue, ce qui ne génère pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais exportés prévus de 27 000 m ³ Remblais réalisés en grande majorité par la réutilisation de matériaux du site (9 000 m ³ environ) Matériau d'apport pour 1 500 m ³
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démarche pour limiter les impacts sur la biodiversité existante est : - Préservation de la flore existante (abattage d'arbres limité au minimum : 44 arbres supprimés) - Plantation de nouveaux arbres en compensation des arbres abattus : 245 arbres nouvellement plantés En phase travaux : prise en compte des périodes de reproduction des différentes espèces présentes sur site pour phasage des travaux
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment formation est construit sur un terrain de rugby (espace non naturel) ; Le bâtiment tertiaire est construit à la place d'un parking existant et d'un gymnase démolli (espace non naturel). Les hébergements sont construits sur un espace naturel (surface emprise 900m ²). Des espaces naturels sont recréés à la place de parking existants (surface environ 2 300 m ²).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le choix des matériaux se portera sur des produits labellisés et faiblement émissifs en COV et formaldéhydes (produits labellisés).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer le déplacement de stagiaires et de personnels que ce soit en voiture ou par le bus. Pour favoriser les déplacements mode doux sur le site, des stationnements vélos sont créés aux abords des bâtiments neufs. Une navette électrique dessert l'ensemble du campus. Des bornes de recharge pour véhicules électriques sont prévues avec la création des stationnements.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera source de nuisances sonores pendant la phase chantier. Les émergences de bruit respecteront le cadre de la réglementation afin de ne pas nuire à l'environnement du projet et notamment aux usages riverains. Pendant sa phase d'exploitation, le projet ne sera pas source de nuisances et respectera la réglementation. Le site n'est pas concerné par le plan de prévention du bruit dans l'environnement du département du Rhône.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'ensemble des rejets d'air sur l'extérieur sont filtrés</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la phase de travaux pourra être source de vibrations notamment lors des phases de terrassements et fondations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet sera équipé d'éclairage extérieur au niveau des parkings et en façade du bâtiment pour les abords.</p> <p>Les éclairages seront limités et dirigés vers le sol pour éviter toute pollution lumineuse. Les éclairages extérieurs seront gérés par un détecteur crépusculaire, associé à une programmation horaire. Une détection de présence permettra de réduire de 80% l'éclairage des cheminements piéton lorsque personne ne circule.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit de rejeter l'air de ventilation des locaux après filtration.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le principe de gestion des eaux pluviales est de gérer les eaux à la parcelle des nouvelles surfaces imperméabilisées avec une surverse sur le réseau existant (réseau public séparatif).</p> <p>Des investigations géotechniques sont en cours pour valider la possibilité d'infiltration.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, les eaux usées et eaux vannes sont rejetées au réseau existant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase de travaux, des déchets de chantier seront produits et évacués dans la filière adaptée. Une étude spécifique pour la diminution des déchets de travaux sera réalisée en cours de projet (voir note MDE annexée).</p> <p>Déchets de démolition : un diagnostic est prévu avec un prestataire spécialisé.</p> <p>En exploitation, production de déchets d'activité (DAOM, DND, papiers cartons et DIB).</p> <p>Création de locaux de collecte nécessaires à la bonne gestion des déchets durant le fonctionnement du bâtiment.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise à améliorer la qualité paysagère du site, avec une intégration optimale du patrimoine architectural présent sur site et à proximité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Travaux de réhabilitation de la villa Mangini, qui font l'objet d'un marché de travaux distinct

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'annexe présente toutes les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs sur l'environnement ou la santé humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du présent formulaire, nous pouvons estimer que le projet ne nécessite pas la réalisation préalable d'une étude d'impact. Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre ont pris en compte les différentes contraintes et impacts de la réalisation d'un tel projet à cet emplacement, pour les intégrer à la conception. Aussi de nombreux diagnostics ont été réalisés lors de la constitution du programme afin d'évaluer et intégrer les différents enjeux liés au site. Le projet a été conçu de manière à préserver au maximum la végétation existante et prévoit un traitement paysager ambitieux. Le projet vise à améliorer la qualité paysagère du site, avec une intégration optimale du patrimoine de la villa Mangini.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note récapitulative des annexes Diagnostic environnemental initial - Pollution sol Plan de démolition Notice maîtrise de l'énergie (MDE), environnement et déchets

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LYON

le, 22 juin 2021

Signature


Antoine BLEUZEN
Chef d'agence OIT
ENEDIS DRAM SE

